

Motion concernant le nombre de classes en 5eme

Le 8 février 2021

Comme vu et discuté en HIS le 4 février 2021, les enseignants du collèges tiennent à porter à la connaissance du CA, par la lecture et l'inscription au PV du CA, leur vive inquiétude :

Le nombre de classes de 5eme déterminé par le rectorat dans la DHG (4 classes pour un effectif de 110 élèves prévisionnel) attire notre attention et notre vigilance. Selon cette répartition, nous arrivons à 27,5 élèves par classe en 2021-2022 contre 22,4 en 2020-2021 (avec 5 classes de 5e). Or, les élèves du dispositif ULIS ne sont pas comptabilisés dans cet effectif. Dans ces conditions, le nombre d'élèves par classe risque de rendre très difficile l'inclusion de ces élèves ainsi que leur AESH.

Notons que si les élèves du dispositif ULIS avaient été comptabilisés dans le calcul de détermination du nombre de classe, nous serions bien à 5 classes de 5eme (110 + 3 élèves ULIS).

Les représentants des enseignants élus au conseil d'administration,
l'ensemble des personnels présents lors de l'heure d'information syndicale.